

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_7_3

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 33

Objet : Economie
Résiliation amiable bail
rural parcelle XC86 à St
Pompain

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 24 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 17 Septembre 2024

Titulaires : Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CREON Martial, Madame PROUST Fabienne

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur ;
VU sa compétence Développement économique ;
VU l'acte notarié du 21 mars 2023 portant acquisition par préemption urbaine de la parcelle XC86 ;
VU le maintien du bail rural avec M. et Mme Bichon Guillaume et Lydie en cours sur la parcelle ;
VU la nécessité de résilier le bail en cours afin de revendre la parcelle sans préemption ;

CONSIDERANT la proposition de l'exploitant d'une indemnité de résiliation à l'amiable d'un montant de 15 173€ tenant compte du barème de la Chambre d'agriculture, de la perte du versement d'aides de Mesures Agro-environnementales (MAE), et de l'impact de cette imputation de foncier à moyen/long terme sur son exploitation ;
CONSIDERANT la lettre d'intention d'achat de la parcelle XC86 par l'entreprise Cosset datée du 18.07.2024, acceptant d'inclure l'indemnité de résiliation dudit bail ;

Les conseillers communautaires de la commune de St Pompain ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à la majorité des voix**
(contre 0 _ abstention 3 - **POUR 30**)

- **D'accepter** la résiliation amiable du bail rural avec M. et Mme Bichon, exploitants de la parcelle XC86 d'une surface de 10 077m² à Saint-Pompain,

- **D'autoriser** le Président à signer l'accord amiable de résiliation de bail rural annexé prévoyant une indemnité de résiliation de 15173 € à verser à l'exploitant.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 3

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



Emis le 24/09/2024
Publié le 01/10/2024
Transmis en sous-préfecture le 01/10/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

